

**PROCÈS-VERBAL DU DEUXIÈME AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE
ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2017 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 23 AOÛT 2017**

Étaient présents à l'assemblée :

M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Denis Gravel, maire de Pointe-Calumet
M. Denis Lavigne, maire de Saint-Placide

Était absent à l'assemblée :

M. Pascal Quevillon, maire d'Oka

Lesquels forment quorum sous la présidence de Mme Sonia Paulus préfète
et mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Mme Nicole Loiselle, directrice générale est présente.

RÉSOLUTION 2017-146

**CONSTATATION DU QUORUM ET RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
ORDINAIRE**

Advenant 20h11, Madame la préfète Sonia Paulus constate le quorum et
procède à la réouverture de l'assemblée du 5 juillet 2017 afin d'épuiser l'ordre
du jour.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2017-147

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

ADVENANT 20h14, il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ par Benoit
Proulx et RÉSOLU;

QUE la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

MRC DE DEUX-MONTAGNES

Mme Sonia Paulus
Préfète

Mme Nicole Loiselle
Directrice générale